

Image not found or type unknown



Remuneration heures de nuit

Par **eduraiss**, le **09/12/2013 à 19:16**

Bonsoir le forum
Voilà j'aimerais savoir une chose. Je travail de nuit depuis longtemps et au mois de novembre il y a eu deux jours fériés et j'ai pris deux repos de nuit
Ses quatre jours ont été rémunéré en heure de jours
Est-ce normale?
Merci de vos réponses
Cordialement,

Par **moisse**, le **09/12/2013 à 19:34**

Bonsoir,
Non ce n'est pas normal.
L'employeur a le choix entre maintien du salaire, comme si vous aviez travaillé, ou l'application au plus avantageux de la règle du 10%.
Mais en aucun cas considérer qu'il s'agit du taux horaire sans la majoration de nuit.

Par **eduraiss**, le **09/12/2013 à 19:45**

Rer
merci beaucoup moisse
Cordialement,